

214C1656
FR0004109197-OP011-A03

8 août 2014

Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les actions de la société.

SYSTRAN SA

(Euronext Paris)

- 1- Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 1^{er} août 2014, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société CSLI Co. Ltd visant les actions de la société SYSTRAN, elle a reçu en dépôt 187 872 actions SYSTRAN.

Au total, CSLI Co. Ltd détient 7 221 955 actions SYSTRAN représentant autant de droits de vote, soit 87,04% du capital et au moins 85,11% des droits de vote de la société¹.

Les titres non présentés à l'offre par les actionnaires minoritaires représentent 3,39% du capital et au plus 5,53% des droits de vote de la société.

Il est rappelé que l'initiateur a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire visant les actions SYSTRAN (cf. notamment D&I 214C0914 du 27 mai 2014) et qu'il fera une demande en ce sens s'il est confirmé, sur la base du nouveau nombre de droits de vote de la société tenant compte des pertes de droits de vote double attachés aux actions apportées à l'offre, que les actionnaires minoritaires détiennent moins de 5% des droits de vote de la société.

- 2- Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

¹ Sur la base d'un capital composé de 8 297 628 actions représentant au plus 8 485 125 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Il est précisé que ce nombre maximal de droits de vote ne tient pas compte des éventuelles pertes de droits de vote double attachés aux actions SYSTRAN apportées à l'offre réouverte, cette information n'étant pas disponible à ce jour. Il est également précisé que la société auto-détient 794 024 actions SYSTRAN soit 9,57% de son capital.